

Prix d'excellence de l'IBIC 2025

Conditions d'admissibilité, d'entrée et de qualité

Les prix d'excellence de l'Institut des biens immobiliers du Canada (IBIC) reconnaissent et célèbrent les personnes ou les équipes qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la communauté des biens immobiliers fédéraux, y compris les partenaires du secteur privé et d'autres secteurs. Les lauréats seront honorés lors du Sommet de l'IBIC de novembre 2025 et seront présentés sur le site web de l'IBIC et dans les communications.

Ce document présente chaque catégorie de prix et fournit des informations détaillées sur les processus de nomination et de sélection.

Éligibilité

Dans un souci d'équité et de pertinence, les critères d'éligibilité suivants s'appliquent à toutes les catégories du Prix d'excellence de l'IBIC :

Qui est éligible ?

- Personnes ou équipes employées par le gouvernement du Canada ou sous contrat avec celui-ci.

Qui peut présenter la candidature ?

- Les candidatures **doivent être** présentées par un employé du gouvernement du Canada, même si le projet comprend des candidats qui ne font pas partie du gouvernement du Canada (par exemple, un autre niveau de gouvernement, le secteur privé, le milieu universitaire, etc.)

Calendrier du projet

- Les initiatives proposées doivent avoir été achevées ou mises en œuvre au cours des deux dernières années afin que des résultats mesurables puissent être démontrés.

Resoumissions

- Les projets ayant déjà remporté un prix de l'IBIC ne peuvent pas être présentés à nouveau dans une autre catégorie ou sous une autre équipe.

Exigences d'entrée et de qualité

Pour être prise en considération, chaque candidature doit être accompagnée d'un formulaire de candidature dûment rempli et répondre à toutes les exigences de la candidature décrites dans le document ci-dessous.

Date limite de soumission :

Toutes les candidatures doivent être soumises avant le mercredi 10 septembre 2025. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date. [Soumettez ici.](#)

Le formulaire de candidature doit comprendre

- Coordonnées de la personne du secteur public qui propose la candidature.
- Nom(s) et organisation(s) de la (des) personne(s) ou de l'(des) équipe(s) proposée(s). Si vous incluez des candidats externes au gouvernement du Canada, veuillez vous assurer qu'ils figurent également dans la liste.
- Noms, titres et rôles des candidats.
- Les pièces justificatives relatives à la candidature.

Lignes directrices sur la qualité des soumissions :

Pour que votre candidature réponde aux normes d'évaluation, veillez à ce que les éléments suivants soient présents :

- **Organisation et clarté**
 - Présenter une candidature bien structurée et organisée de manière logique.
 - Utiliser un langage clair, concis et accessible tout au long du document.
- **Contenu narratif et d'appui**
 - Inclure un récit convaincant (maximum 2500 caractères) qui :
 - Explique l'objectif et l'impact de l'initiative, y compris la collaboration avec d'autres ministères, organismes ou partenaires externes, le cas échéant.
 - Souligne les résultats mesurables, les avantages et la manière dont les efforts de collaboration ont contribué au succès de l'initiative.
 - Démontre l'alignement sur les critères d'attribution à l'aide d'exemples concrets et de données.
 - Fournir des recherches et une méthodologie à l'appui (3 pages maximum).
 - Inclure des tableaux, des graphiques ou des données pertinentes et faciles à interpréter.
- **Résumé public**
 - Fournir une brève description (250 caractères maximum) à utiliser dans le matériel promotionnel.
- **Améliorations visuelles**
 - Vous devez inclure :
 - Jusqu'à cinq photographies ou illustrations qui mettent en valeur la candidature ou
 - Une vidéo
- **Confirmation d'éligibilité**
 - Confirmer que l'initiative a été achevée ou mise en œuvre au cours des deux dernières années.
 - Confirmer que l'initiative n'a pas déjà été primée dans une catégorie ou un groupe différent.

Règles d'attribution :

Les prix d'excellence de l'IBIC sont administrés par le comité des prix et de la reconnaissance de l'IBIC, qui examine toutes les candidatures et recommande les lauréats au jury du sous-ministre adjoint de l'IBIC, qui rend compte au conseil d'administration de l'IBIC. Les règles suivantes s'appliquent à toutes les catégories de prix :

Administration et jugement

- Toutes les candidatures et les documents à l'appui sont examinés par la commission des prix et de la reconnaissance de l'IBIC.
- Les décisions finales sont prises par le jury des sous-ministres adjoints de l'IBIC.
- Les prix ne seront attribués que s'il y a des candidatures appropriées qui répondent aux critères d'éligibilité. Toutes les décisions du jury sont définitives.

Nominations et consentement

- Toutes les nominations doivent être soumises à l'aide du formulaire officiel de nomination.
- En soumettant une candidature, les candidats acceptent de se conformer à ces règles et de donner leur consentement comme indiqué dans le formulaire de candidature.

Confidentialité et utilisation du matériel

- L'IBIC peut divulguer les noms des personnes ayant proposé une candidature, à moins qu'une demande de confidentialité n'ait été formulée.
- Les documents soumis ne seront pas renvoyés.
- L'IBIC se réserve le droit d'utiliser les photos, vidéos et autres documents soumis dans ses communications, y compris les e-zines, les médias sociaux, le site web et les cérémonies de remise des prix.

Notification et reconnaissance

- Tous les proposants seront contactés pour connaître l'état d'avancement de leur candidature.
- Les gagnants seront informés au plus tard le **21 octobre, 2025**.
- Les lauréats devront soumettre une vidéo de présentation du projet avant le **14 novembre 2025**.

Demandes de renseignements

- Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter scott.hamilton@rpic-ibic.ca

Catégories, objectifs et critères d'évaluation des prix 2025

Catégorie 1 : Excellence dans les fondations pour les résultats et les bénéficiaires

Objectif

Reconnaît les concepts, processus ou procédures innovants ou considérablement améliorés dans la gestion des biens immobiliers - y compris la gestion des programmes, des portefeuilles, des biens et des projets - qui améliorent la prestation de services et la performance. Il s'agit notamment d'avancées en matière de planification, de politique, d'analyse, de gestion du changement, de gestion des risques et de développement des compétences, qui ont permis d'améliorer les résultats de manière mesurable et de répondre à l'évolution des besoins de la communauté des biens immobiliers fédéraux.

Critères d'entrée

Les candidatures éligibles peuvent inclure des cadres, des stratégies, des plans d'investissement, des plans de gestion de portefeuilles, d'actifs et de bâtiments, des plans de résilience climatique, des plans de décarbonisation de portefeuilles, des politiques, des programmes, des lois et des règlements liés aux biens immobiliers.

Critères d'évaluation

Les projets présentés dans cette catégorie doivent démontrer l'un ou l'autre ou l'ensemble des éléments suivants :

- **Innovation** : Démonstre une approche nouvelle ou considérablement améliorée qui répond à un défi actuel ou émergent dans la gestion des biens immobiliers. L'initiative doit refléter une pensée créative, des méthodes non traditionnelles ou une réimagination audacieuse des pratiques existantes.
- **Développement et mise en œuvre** : Une approche structurée avec des objectifs définis, des calendriers et l'engagement des parties prenantes est mise en évidence. Comprend des mécanismes de retour d'information, d'itération et d'amélioration continue.
- **Impact et résultats** : Fournit des résultats mesurables qui démontrent l'amélioration de la performance, de l'efficacité ou de la prestation de services. Inclut des comparaisons avant-après ou des analyses comparatives lorsque cela est possible.
- **Transférabilité** : L'approche ou les outils développés peuvent être adaptés ou étendus à d'autres départements ou contextes. Comprend une documentation ou des conseils qui facilitent l'adoption par d'autres.
- **Développement professionnel** : Contribuer au développement des compétences au sein de la communauté immobilière, par la formation, le mentorat ou le partage des connaissances.

Catégorie 2 : Excellence dans la gestion des investissements et des projets

Objectif

Ce prix récompense l'excellence en matière de développement d'investissements et de réalisation de projets, qui se traduisent par des lieux de travail et des actifs du gouvernement fédéral hautement performants et accessibles. L'accent est mis sur la définition des besoins, l'analyse des coûts et des risques, la conception, l'exécution du projet et la transition opérationnelle.

Critères d'entrée

Les candidatures doivent porter sur des investissements ou des initiatives de gestion de projet visant à créer des environnements de travail nouveaux ou rénovés qui favorisent la collaboration, tirent parti de la technologie pour améliorer l'efficacité et donnent la priorité à la santé et au bien-être des employés et des Canadiens.

Critères d'évaluation

Les candidatures doivent démontrer l'un ou l'autre ou l'ensemble des éléments suivants :

- **Planification intégrée** : Démontre un processus de planification complet, comprenant une définition claire des besoins, une analyse des options et un alignement sur les objectifs stratégiques.
- **Conception et innovation** : Intègre l'excellence de la conception et/ou des technologies innovantes qui améliorent la fonctionnalité, la durabilité ou l'expérience de l'utilisateur.
- **Exécution du projet** : Preuve d'une gestion efficace des coûts, de la portée, du calendrier et des risques. Il s'agit notamment du respect des délais et des budgets, et de l'atténuation des difficultés imprévues.
- **Engagement des parties prenantes** : Démontre une collaboration significative avec les parties prenantes internes et externes, y compris les utilisateurs finaux, les partenaires et les communautés.
- **Accessibilité et inclusion** : Intégration des principes de conception sans obstacles et des pratiques d'inclusion tout au long du cycle de vie du projet.
- **Valeur de l'investissement** : Permet d'obtenir des résultats optimaux par rapport aux ressources investies, en tenant compte des coûts du cycle de vie, des avantages socio-économiques et de la performance environnementale.
- **Reproductibilité** : Le projet sert de modèle pour les initiatives futures, les enseignements tirés et les meilleures pratiques étant clairement définis.

Catégorie 3 : Excellence dans les services d'exploitation des biens immobiliers et des infrastructures

Objectif

Ce prix récompense les personnes ou les équipes qui assurent au quotidien la fiabilité, la sécurité et la qualité de l'exploitation des biens immobiliers ou des infrastructures (ponts, autoroutes, barrages) pour les programmes du gouvernement du Canada et les Canadiens, souvent dans l'ombre.

Critères d'entrée

Les personnes ou les équipes qui travaillent souvent dans des rôles qui ne sont pas de niveau exécutif (EX), mais dont les contributions vont au-delà et sont vitales pour le succès des programmes qu'elles soutiennent.

Critères d'évaluation

Les candidatures doivent démontrer l'un ou l'ensemble des éléments suivants :

- **Excellence opérationnelle** : Démonstre une prestation cohérente de services de haute qualité, fiables et efficaces qui soutiennent les programmes fédéraux et les besoins du public.
- **Innovation dans la prestation de services** : Introduction de nouveaux outils, technologies ou pratiques qui améliorent les opérations, réduisent les coûts ou augmentent la satisfaction des utilisateurs.
- **Continuité des activités et résilience** : Montre la préparation et la réactivité aux situations d'urgence, aux perturbations ou à l'évolution des exigences opérationnelles.
- **Leadership d'équipe et collaboration** : Souligne l'efficacité de la coordination et de la direction de l'équipe, ainsi que la reconnaissance des contributions individuelles et collectives.
- **Amélioration de l'accessibilité** : Comprend les efforts visant à améliorer l'accessibilité physique des installations ou des services.
- **Approche centrée sur le client** : Démonstre une réactivité aux besoins des clients, avec des preuves de mécanismes de retour d'information et d'amélioration des services.
- **Durabilité et gestion du cycle de vie** : Incorpore des pratiques qui prolongent la durée de vie des actifs, réduisent l'impact sur l'environnement ou optimisent l'utilisation des ressources.

Catégorie 4 : Excellence dans l'écologisation du gouvernement

Objectif

Ce prix récompense les contributions exceptionnelles d'individus ou d'équipes à la durabilité environnementale, à la résilience climatique et à la gestion environnementale des biens immobiliers fédéraux. Il comprend des initiatives qui soutiennent la stratégie d'écologisation du gouvernement du Canada et la gestion efficace des sites fédéraux contaminés.

Critères d'entrée

Les candidatures éligibles peuvent inclure

- Les projets qui réduisent les impacts environnementaux tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et d'eau, et les déchets.
- Initiatives en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au climat ou de la transition vers des activités à consommation nette zéro.
- Les évaluations de sites contaminés, l'assainissement ou les stratégies de gestion des risques qui témoignent d'un leadership et d'une innovation dans le domaine de l'environnement.

Critères d'évaluation

Les candidatures doivent démontrer l'un ou l'ensemble des éléments suivants :

- **Impact environnemental** : Réduction mesurable des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie ou d'eau, ou de la production de déchets.
- **Alignement stratégique** : Soutient les objectifs de la stratégie d'écologisation du gouvernement et contribue à des objectifs plus larges en matière de développement durable au niveau départemental ou fédéral.
- **Innovation et leadership** : Introduction de nouvelles technologies, de nouveaux processus ou de nouveaux partenariats qui font progresser la performance environnementale ou la résilience climatique.
- **Gestion des sites contaminés** : Le cas échéant, comprend l'évaluation efficace, l'assainissement ou la gestion des risques des sites contaminés fédéraux.
- **Résilience climatique** : Incorporer des évaluations des risques climatiques et des stratégies d'adaptation dans la planification et les opérations.
- **Engagement des parties prenantes** : Engage les partenaires internes et externes à soutenir les objectifs environnementaux, notamment par l'éducation, la collaboration ou la coexécution.
- **Meilleure valeur et optimisation** : Démonstre des solutions rentables qui offrent des avantages environnementaux et opérationnels à long terme.

Catégorie 5 : Excellence dans l'engagement et les partenariats avec les populations autochtones

Objectif

Ce prix récompense les personnes ou les équipes qui ont travaillé à la mise en œuvre de programmes, de projets ou de services immobiliers d'une manière à la fois efficace et respectueuse des besoins et des perspectives des populations autochtones, et qui ont eu un impact positif sur l'avancement de la réconciliation.

Critères d'entrée

Les candidatures doivent faire état d'une consultation ou d'un partenariat avec les autochtones tout au long du cycle de vie des biens immobiliers, qu'il s'agisse de cessions, de développements ou d'opérations.

Critères d'évaluation :

Les candidatures doivent démontrer l'un ou l'ensemble des éléments suivants :

- **Réconciliation en action** : Démonstre une volonté de faire progresser la réconciliation par un engagement respectueux, durable et significatif avec les communautés indigènes.
- **Consultation et adaptation** : Preuve d'une consultation précoce, continue et culturellement appropriée tout au long du cycle de vie des biens immobiliers.
- **Partenariats et codéveloppement** : Comprend la prise de décision partagée, la conception conjointe ou la fourniture conjointe de projets, de programmes ou de services.
- **Conscience et sensibilité culturelles** : La compréhension de l'histoire, des droits et des perspectives des populations autochtones se reflète dans la planification et l'exécution des projets.
- **Reconnaissance et approbation** : Inclut des lettres de soutien, des témoignages ou d'autres formes de reconnaissance de la part des partenaires autochtones.
- **Renforcement des capacités** : Soutien à la participation des autochtones par le biais de formations, d'emplois ou de possibilités de marchés publics.

Catégorie 6 : Leader émergent

Objectif

Ce prix récompense les personnes en début de carrière qui ont eu un impact notable au sein de la communauté des biens immobiliers fédéraux grâce à leurs réalisations exceptionnelles, leur capacité d'adaptation ou leur sens de l'innovation. Ces personnes ont fait preuve d'une trajectoire prometteuse dans leur domaine respectif, mettant en évidence leur talent, leur enthousiasme et leur dévouement. Le prix du leader émergent honore le potentiel de ces nouveaux professionnels à devenir les leaders influents de demain.

Critères d'entrée

Les candidatures dans cette catégorie doivent répondre aux critères suivants :

- Être employé ou sous contrat avec le gouvernement du Canada.
- Être proposé par un pair, un collègue ou un membre de la communauté.
- Démontrer des contributions significatives à leur organisation ou à leur domaine.

Critères d'évaluation

Les candidatures doivent démontrer l'un ou l'autre ou l'ensemble des éléments suivants :

- **Mentorat** : Fournit des conseils et un soutien aux autres, contribuant ainsi au développement de l'équipe ou de la communauté.
- **Leadership** : Fait preuve d'initiative, de responsabilité et de la capacité d'inspirer ou de mobiliser les autres.
- **Innovation** : Applique la pensée créative pour résoudre les problèmes, améliorer les processus ou obtenir des résultats.
- **Volontariat** : Il consacre activement du temps et des efforts à des causes communautaires ou professionnelles au-delà de ses responsabilités officielles.
- **Impact global** : Laisse une impression durable par son travail, ses relations et ses contributions à la communauté de l'immobilier.

Catégorie 7 : Contribution exceptionnelle à la communauté de la propriété immobilière fédérale

Objet :

Ce prix récompense les personnes ou les équipes qui ont apporté une contribution durable et transformatrice à la profession de l'immobilier fédéral par leur leadership, leur innovation et leur service.

Critères d'admission :

Les candidats doivent être d'anciens ou d'actuels fonctionnaires fédéraux ayant fait la preuve de leur excellence et de leur influence dans le domaine de l'immobilier.

Critères d'évaluation :

Les candidatures doivent démontrer l'un ou l'ensemble des éléments suivants :

- **Leadership durable** : Antécédents personnels de leadership, de direction et de réalisation efficaces dans le domaine de l'immobilier, caractérisés par l'initiative, la responsabilité et la capacité d'inspirer ou de mobiliser les autres.
- **Innovation et partage des connaissances** : Faire progresser la profession immobilière par la résolution créative de problèmes, la promotion de l'innovation et la diffusion des connaissances, par exemple par la recherche, le mentorat, les communautés de pratique ou la communication stratégique des meilleures pratiques.
- **Service à l'IBIC** : Engagement manifeste à l'égard du mandat de l'IBIC par le biais d'une participation active, y compris le bénévolat, les contributions à la gouvernance ou les initiatives de renforcement des capacités qui consolident la communauté.
- **Professionalisation et impact** : Un héritage de renforcement des capacités professionnelles ou des compétences spécialisées dans le domaine, et l'obtention de résultats mesurables qui font progresser les programmes, les politiques ou les pratiques dans le domaine des biens immobiliers fédéraux.
- **Valeurs et inclusion** : Dévouement exemplaire aux valeurs du service public telles que le respect, l'intégrité et le professionnalisme, y compris les actions visant à éliminer les obstacles, à promouvoir l'accessibilité et à aider les talents sous-représentés à atteindre leur plein potentiel.
- **Héritage et influence** : Servir de modèle et laisser un impact durable sur les collègues, les organisations ou la communauté au sens large.